

LE RÈGLEMENT

1) RYTHME DE L'ÉCOLE

L'École de Tarcisius conserve la semaine de 4 jours.

Les horaires sont les suivants :

8h50 - accueil des enfants

9h00 - prière

9h10 - début des cours

12h10 - déjeuner (des GS-CM2, en deux services différents)

13h30 - début des cours

16h30 - fin des cours

Les parents s'engagent à respecter scrupuleusement ces horaires.

Les PS/MS déjeunent avant les autres enfants et ont un rythme différent (récréations séparées).

L'établissement est responsable de l'élève qui lui est confié dès lors qu'il franchit le portail d'entrée et sur le seul temps scolaire. En dehors de ces créneaux horaires, ou si l'élève n'a pas franchi le portail d'entrée, ce dernier est sous l'entière responsabilité de ses parents.

L'établissement décline toute responsabilité quant à ce qui pourrait arriver aux élèves en dehors de ces créneaux horaires bien spécifiques ou si l'élève n'a pas franchi le portail d'entrée. Les seules exceptions possibles sont celles liées à des sorties scolaires explicitement organisées par l'établissement.

Les dates des vacances scolaires sont celles de la zone C (Paris).

Certains jours ne sont pas travaillés : le vendredi de l'Ascension et le lundi de la Pentecôte.

Il est important que les enfants respectent le rythme établi ; toute absence devra être justifiée et signalée au plus tôt, par mail ou par SMS, si possible avant le début des cours.

Les parents se préoccupent du travail à rattraper en cas d'absence.

Les maladies infantiles et contagieuses ainsi que la présence de poux doivent être signalées à l'école.

Les parents gardent chez eux les enfants fiévreux ou contagieux.

2) ENGAGEMENT MORAL

L'École de Tarcisius est entièrement libre d'accepter ou de refuser l'inscription d'un enfant.

De la même façon, après entretien avec les parents, le passage anticipé ou le redoublement d'un enfant peut être décidé ; la décision finale relève des enseignants et de la direction, les parents s'engagent à l'accepter.

3) FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

L'École de Tarcisius compte vraiment sur l'aide de toutes les familles. Cette entraide est indispensable au fonctionnement de l'école.

Les familles seront donc sollicitées régulièrement pour des aides ponctuelles (kermesse, bricolages, nettoyage, accompagnement de sorties, etc...).

4) RÈGLES DE VIE (reprises dans le règlement intérieur de l'école)

L'École de Tarcisius demande à son élève :

- d'accepter chaque personne avec charité et amour.
- d'être poli, avec toutes les personnes qu'il rencontre, en toute situation (en cours, en récréation, pendant l'heure du repas, etc.) et d'obéir aux adultes.
- de venir à l'école à l'heure, dans une tenue propre et soignée (les tenues de sport sont réservées aux activités sportives).
- de prendre soin du matériel collectif et personnel. Tout objet détérioré sera réparé ou remplacé par l'enfant ou ses parents.
- de ne jouer que dans les espaces autorisés.
- de ne pas crier, se bousculer, courir dans les couloirs et les escaliers.
- d'aller seul aux toilettes et de les laisser propres.
- de respecter les consignes, notamment d'hygiène et de sécurité.
- de participer à l'entretien des locaux (petit ménage).
- de n'avoir dans ses poches ni friandises, ni jouets dangereux, ni objets de valeur.
- d'être attentif et bienveillant envers ses camarades et de prévenir les adultes en cas de soucis (conflit ou blessure).

En cas de non-respect de ces règles de vie, des sanctions progressives seront appliquées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

5) TRAVAIL

Il est demandé à chaque élève de respecter les règles de vie de sa classe et de se comporter en bon écolier : écouter, lever le doigt pour parler, fournir des efforts, faire ce qui lui est demandé, s'appliquer, apprendre ses leçons, prendre soin de son matériel, etc.

Le respect des adultes, de la maîtresse et des autres en général est fondamental. L'insolence ne sera pas tolérée.

Selon son âge et sa personnalité, en cas de manquement à ces règles de travail, l'enfant sera isolé dans une autre classe ou du travail supplémentaire lui sera donné.

Une répétition trop fréquente de ces sanctions entraînera un avertissement ou directement une exclusion temporaire décidée par la direction, voire une exclusion définitive.

Les parents sont invités à prendre rendez-vous régulièrement avec l'enseignant pour un suivi personnel de leur enfant.

6) REPAS

Les enfants disposeront de trois quarts d'heure pour déjeuner, suivis d'une récréation ou d'un temps d'atelier.

Les parents leur fourniront un panier repas.

Les enfants devront se laver les mains avant et après le repas, se tenir correctement, manger calmement, proprement et ne pas gaspiller la nourriture.
